



FORMATION CONTINUE 2022

UNIVERSITE D'AUTOMNE 2022

VISIOCONFERENCE/PRESENTIEL

LA JOURNEE DES BAUX COMMERCIAUX

**Mercredi 19 octobre
De 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30**

**En présentiel à l'EDASOP
35 C Bd des Récollets
31400 TOULOUSE**

En visio via zoom

Nicolas DALMAYRAC

Avocat au Barreau de Toulouse - Associé Cabinet Camille - Spécialiste en droit immobilier

Gérard JAZOTTES

Professeur Université Toulouse Capitole

Olivier NICODEME

Expert judiciaire

**200€ la séance
150€ / - 2 ans**

**Cette formation est susceptible d'être prise en charge à titre individuel par le
FIF PL**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants auront fait un tour complet de l'actualité des baux commerciaux.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

Matinée : Me Nicolas Dalmayrac et M le Pr Gérard Jazottes

I - Actualités jurisprudentielles et législatives

II - Baux commerciaux et procédure collective

Après-midi : Me Nicolas Dalmayrac et M Olivier Nicodème : L'expertise immobilière face aux enjeux des baux commerciaux

- Aspect pratique de l'expertise judiciaire en matière de renouvellement
- Adaptation de la Charte de l'Expertise en Evaluation Immobilière
- Pertinence des références locatives

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau " Expert", s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visioconférence : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation ne faisant pas partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle est ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation. **Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr 05 61 53 58 52